



Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
Hôtel du département
2 place André Mignot
78022 Versailles Cedex

A Trappes, le mardi 28 novembre 2023

Objet : Dotation globale de fonctionnement des collèges des Yvelines

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Les collèges des Yvelines ont reçu la notification de leur dotation globale de fonctionnement pour l'année 2024. La baisse drastique des DGF, cumulée à l'inflation, rend impossible pour les établissements l'élaboration d'une proposition de budget sincère en rapport avec les dépenses prévisibles pour l'année 2024. Des arbitrages devront être faits entre les dépenses de fonctionnement et l'acquisition de matériel pédagogique, ou l'aide au financement des sorties et voyages. Que de tels arbitrages puissent être faits au détriment de ce qui fait le cœur de nos métiers, la formation de la jeunesse, est pour nous incompréhensible et inacceptable.

D'autres choix budgétaires auraient pourtant pu être faits pour abonder les dotations et permettre aux établissements de fonctionner dans de meilleures conditions. Il était possible, en particulier, de répartir équitablement entre les établissements les fonds alloués aux Subventions d'Initiatives Éducatives Locales (SIEL+), versées aux collèges sous condition de projet. Le choix effectué est porteur d'aggravation des inégalités sociales et territoriales, alors que dans le même temps disparaissent les dotations de soutien accordées aux collèges classés en Éducation Prioritaire et les crédits EPS théoriques qui sont associés. Ceci est une aberration alors que la lutte contre la sédentarité et les inégalités d'accès aux pratiques sportives et culturelles devrait être une priorité du service public d'éducation.

Le Conseil Départemental doit assumer ses responsabilités et allouer aux collèges yvelinois des ressources financières à la hauteur de leurs besoins et ambitions, qui doivent être les mêmes pour tous les élèves. Il en va du bon fonctionnement du service public et de l'égalité de traitement des usagers.

Financer le fonctionnement des collèges yvelinois et ainsi permettre la formation de notre jeunesse dans les meilleures conditions doit être, nous n'en doutons pas, l'une des priorités du Conseil Départemental.

En conséquence, nos organisations estiment nécessaire de vous rencontrer dans les meilleurs délais afin d'échanger avec vous au sujet des choix de répartition des DGF faits par le Conseil Départemental, dont vous êtes, en tant que Président du Conseil Départemental, comptable.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous remercions, Monsieur le Président, pour l'attention portée à ce courrier et vous prions de croire en notre plein et entier dévouement au service public d'éducation,

Nicolas BODIN, secrétaire du SE-UNSA 78

Evelyne DIANA, BRAS, secrétaire de la FSU 78

Antonio GONCALVES, secrétaire du SGEN-CFDT 78

Aude MARIN LA MESLÉE, secrétaire de la CGT Educ'action des Yvelines

Frédéric SEITZ, président académique du SNALC Versailles

Jacqueline TRIGUEL, représentante administrative Sud Education 78